Image not found or type unknown

Succession petits enfants

Par **auche**, le **19/05/2015** à **14:43**

Bonjour,
Ma grand-mère est décédée il y a quelques temps. Mon père était son fils unique et je suis également fille unique.
Ma grand-mère m'avait informé quelques temps avant son décès m'avoir inscrit sur son testament. Or étant en froid avec mon père je n'ai eu aucunes nouvelles au moment de sa succession. Je soupçonne mon père d'avoir rédiger à ma place une renonciation d'héritage.
Je voudrais savoir plusieurs choses:
1- Ai-je un moyen de le vérifier?
2- Les petits enfants heritent-ils forcément des grands parents.
3- Grace a l'ADSN, j'ai retrouvé plusieurs notaire. L'un m'a fait parvenir un testament de 2003 qui explique que j'hérite de 50% des biens en cas de dècès. Je sais qu'il existe un testament datant de 2005. Ai-je le droit légalement d'avoir une copie de celui-ci? Que dois-t-il comporter pour annuler celui de 2003? Merci de votre aide.

Par **domat**, le **19/05/2015** à **19:06**

bjr,
en l'absence de testament de votre grand-mère, c'est votre père qui hérite seul de sa mère.
une renonciation d'héritage se fait par déclaration au greffe donc je ne pense pas que votre père ait fait cette renonciation à votre place.
- pour demander une copie d'un testament, il faut savoir qui le détient, en particulier si votre grand-mère a fait son testament devant un notaire, ou remis à un notaire ou gardé chez elle.
- les petit enfants ne sont pas héritiers de leurs grands parents, dans votre cas, comme votre père est vivant, il est (en l'absence de testament) le seul héritier de sa mère.
- un testateur peut établir plusieurs testaments qui restent valables, sauf si le testateur indique qu'il annule et remplace les testaments antérieurs et tant que les clauses ne sont pas contradictoires, dans ce cas on prend le testament le plus récent.
en conclusion, seul le testament de 2003 est applicable.
cdt

Par **auche**, le **19/05/2015** à **19:39**

Merci de votre réponse. Un autre testament a été établie en 2005. S'il ne fais pas mention de mon nom mais que la mention "Annule et replace les testaments antérieurs" ne figure pas sur

celui-ci, qu'en est-il du testament de 2003?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés